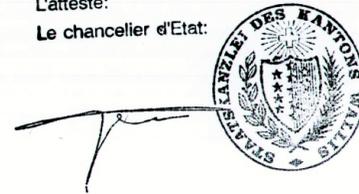


Homologué par le Conseil d'Etat  
 en séance du **21 MAR. 2018**  
 Droit de sceau: Fr. 308.-

L'atteste:  
 Le chancelier d'Etat:



**Plan de synthèse**

CANTON DU VALAIS  
 ARRONDISSEMENT BAS-VALAIS

COMMUNE DE  
 MARTIGNY-COMBE

PLAN N° 39  
 (anciennement N°113)

**CADASTRE FORESTIER**

Légende

-  Constatation définitive de la forêt selon art. 10 de la loi fédérale sur les forêts, concernant uniquement les zones à bâtir et leurs environs immédiat, avec piquetage du service forestier et relevé par le géomètre.
-  Constatation de la forêt à titre indicatif, en dehors de la zone à bâtir, avec piquetage du service forestier et relevé par le géomètre.
-  Limite de la zone à bâtir.



Le Géomètre

L'ingénieur forestier

Le Service des Forêts  
 et du Paysage

La Commune

  
 Géomy SA  
 rue du Rhône 3  
 1920 Martigny



Martigny, le 12 janvier 2017

1:1000

